



52^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 – Coopération technique et renforcement des capacités – Débat général

Intervention du Luxembourg

3 avril 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Je remercie le Haut-Commissaire et ses collaborateur-e-s pour la présentation de leurs rapports.

L'an dernier, ma délégation a présenté une déclaration commune au nom de 55 pays, lançant un appel à ce Conseil et au Haut-Commissariat pour poursuivre et approfondir nos efforts pour dynamiser le point 10. La Thaïlande et le groupe des co-auteurs de la résolution annuelle sur la Coopération technique ont entendu cet appel et ont répondu présent, avec la résolution 51/34, consacrée à l'amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme. Nous les en remercions.

La partie centrale de cette résolution est l'organisation d'un débat intersessions, qui aura lieu le 20 avril prochain et qui donnera lieu à un rapport écrit du Haut-Commissariat, par lequel ce dernier pourra faire des recommandations aux pays pour améliorer la coopération technique et le renforcement des capacités. Il s'agit là d'un rôle essentiel de ce Conseil, en vertu de sa résolution fondatrice, 60/251, appuyé par les services indispensables du Haut-Commissariat.

Ma délégation estime au plus haut point le travail du Haut-Commissariat, ainsi que les efforts par les autres entités des Nations Unies au niveau régional et national : nous appuyons les réformes lancées par le Secrétaire général pour que le système de développement des Nations Unies intègre pleinement les droits humains dans tous les aspects de leurs activités. L'Initiative *Surge* du Haut-Commissariat, visant à renforcer les droits humains dans le Programme 2030, revêt une importance particulière et s'inscrit dans une ligne cohérente avec l'Appel à l'Action et Notre Programme Common. Avec les autres membres du groupe de co-auteurs de la résolution sur l'Agenda 2030 et les droits de l'homme, nous visons notamment à renforcer les moyens du Haut-Commissariat au niveau régional.

De même, dans un esprit d'indivisibilité des droits humains, nous apprécions les efforts supplémentaires déployés pour la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que le droit à un environnement propre, sain et durable. Le point 10 de ce Conseil est un point qui permet un dialogue approfondi, mais lorsqu'il le faut critique, pour que les défis les plus marqués en matière de réalisation des droits humains puissent trouver des solutions concrètes et durables.

Je vous remercie de votre attention.

(2m30 – 383 mots)